



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Auguste et Louis Lumière
Lyon

Madame BUFFAROT

Provisseure

Lycée A. et L. Lumière

50 boulevard des Etats-Unis

69008 Lyon

ce.0690035n@ac-lyon.fr

04.78.78.31.78

A Lyon, Jeudi 1er avril 2021

Aux Responsables légaux
des élèves de l'établissement

Objet : Fermeture de l'établissement

Madame, Monsieur, les responsables légaux,

Conformément aux annonces présentielle de Monsieur le Président de la République ce mercredi 31 mars, le lycée Auguste et Louis Lumière sera fermé à partir de vendredi 2 avril, pour une durée prévisionnelle de **quatre semaines**.

Cette période englobe les vacances scolaires du 9 au 25 avril prochains ainsi **que deux semaines de cours au lycée, placées par conséquent en télé-enseignement**. Dans la continuité des mesures renforcées déjà en vigueur, les professeurs proposeront à tous les élèves des activités pédagogiques variées à partir de mardi. **Pour accéder aux cours, et aux exercices, les élèves doivent impérativement consulter pronote tous les jours de cours, répondre aux consignes et envois de leurs professeurs**.

Pour les familles ne disposant pas de matériel informatique suffisant, les élèves auront la possibilité de venir faire imprimer les documents au lycée où une permanence quotidienne aura lieu entre 9h et 17h.

Le rattrapage des E3C1 prévu les 8 et 9 avril n'est pas annulé : il est reporté au 11 et 12 mai, sur les mêmes créneaux. Il en est de même pour le bac blanc de philosophie qui aura lieu à une date communiquée ultérieurement.

Ces moments passés en distanciel sont difficiles, il est néanmoins important que les élèves continuent de travailler régulièrement et poursuivre leurs révisions. **A l'heure actuelle, il n'est pas envisagé de suppression des épreuves certificatives de fin d'année scolaire.**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Auguste et Louis Lumière
Lyon

Les équipes du lycée Auguste et Louis Lumière restent mobilisées pour aider et soutenir, vos enfants et vous-mêmes durant cette période exceptionnelle. Ainsi vos enfants recevront durant les semaines de cours à distance des appels réguliers de la vie scolaire pour s'assurer du bon déroulement du confinement.

Les enseignants se mobiliseront également comme ils le font depuis maintenant un an pour la réussite de leurs élèves. Nous rappelons toutefois, que les professeurs ont droit à la déconnexion. Ils ne sont pas tenus de répondre en dehors des heures règlementaires aux sollicitations.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter : CPE et vie scolaire, infirmière, assistante sociale, professeur principal... sont disposés à vous accompagner dans les heures normales de fonctionnement d'un établissement scolaire dans une situation sanitaire dégradée soit entre 9h -17h.

Le CDI et les professeurs-documentalistes restent à disposition des élèves pour les aider dans leurs travaux et recherches à distance. Elles sont joignables via Pronote.

En cas de nouvelles informations, vous en serez destinataires via **Pronote, notre canal de diffusion privilégié.**

Madame BUFFAROT,
Proviseure